

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

<u>Réf</u>: **2022/59** Date de convocation : 09 décembre 2022

Objet: Budget commune – Décision
modificative n°4

Date d'affichage: 09 décembre 2022

Date de réunion : 15 décembre 2022

Nombre de conseillers: 29

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 15 décembre à 19 h 56, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents: M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, M. MERCIER Michel (à partir de 20h), Mme MERONI Isabelle, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël et Mme SOCQUET Anne-Laure, conseillers municipaux.

Étaient excusés: M. ECOCHARD Nicolas, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme MICHAUD Laurence, M. MERCIER Michel (jusqu'à 19h59), M. SAVART qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc, M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques

Étaient absentes: Mme GUILLOT Myriam et Mme HENRION Nathalie Mme BUIRET Marie-Dominique est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°4 du budget commune 2022 concernant les frais d'études pour le projet de réhabilitation de Dommartin et deux régularisations d'écriture, détaillée comme suit :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Totaux section de fonctionnement DM n°4	0 €	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
2031- Frais d'études – opération 136	+ 40 000 €	
2313 – Constructions – opération 136	- 40 000 €	
2031 – Frais d'études – opération 120	- 1 800 €	
2031 – Frais d'études	+ 1 800 €	
2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 2 000 €	
21534 – Réseaux d'électrification	- 2 000 €	
Totaux section d'investissement DM n°4	0 €	0 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°4 du budget commune 2022 comme présentée ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification du Fait et délibéré en mairie,

Le 15/12/2022 Le Maire

Accusé de réception en préfecture 00172900772292929212539 De p Date de réception prefecture : 16/12/2022